



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sclérose en plaques

Question écrite n° 91992

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur une découverte majeure dans l'approche de la sclérose en plaques et encore niée par le système médical français. En effet, une découverte effectuée par le professeur Zamboni, considérée comme remarquable à l'étranger (reconnue par l'académie de médecine en Italie depuis juin 2010 et objet d'études à grande échelle au Canada, États-unis et ailleurs) demeure ignorée des médecins français et des pouvoirs politiques en charge de la santé publique. Cette découverte remet en cause le dogme selon lequel la sclérose en plaques serait une maladie auto-immune. Les observations effectuées par le professeur Zamboni permettent de poser l'hypothèse que la sclérose en plaques pourrait être liée à des anomalies du système veineux. De nombreux malades français, devant l'aggravation irrémédiable de leurs symptômes et l'immobilisme du monde médical français, ont dorés et déjà choisi de se faire soigner à l'étranger (Belgique, Allemagne, Angleterre, Pologne, Bulgarie, États-unis). Ces interventions, de l'ordre de 5 000 à 6 000 euros, sont à la charge des malades. Ce "tourisme médical" ne permet pas un suivi rigoureux des évolutions post-opératoires. Si les résultats des études menées hors de nos frontières confirment l'hypothèse du professeur Zamboni, et que la France persiste dans sa décision de ne rien initier, ce sont 80 000 Français qui risquent un jour de se retourner contre les pouvoirs publics. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre afin que des études cliniques sérieuses sur la relation entre insuffisance veineuse cérébro-spinale chronique et la sclérose en plaques soient entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91992

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11580

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)